

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 MAI 2020 A 20 H 00

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq mai à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Angélique DEWULF, Maire.

Etaient présents : Mesdames DEWULF Angélique, TOUPIN Sandra, DUPUIS Laure, FERREIRA Jacqueline, LEGEAY Séverine, VALENTE PIRES Maria, BRIALI Céline, GERARD Marie Francis et Messieurs RASÉRO Philippe, GELLOT François, DELIGNY Laurent, ROLLOT Sébastien, PETIT Laurent, DEMELIN Nicolas.

Absents excusés : Madame POTYRALA Virginie (pouvoir à Madame DEWULF Angélique).

Madame DUPUIS Laure a été élue secrétaire de séance.

Madame le Maire cède la place au doyen d'âge pour la délibération de l'élection du Maire, Monsieur RASERO Philippe.

1- DELIBERATION DE L'ELECTION DU MAIRE :

- DELIBERATION N°12/20 :

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

– Mme DEWULF Angélique 15 voix, quinze voix

Mme DEWULF Angélique ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire.

2- DELIBERATION PORTANT LA CREATION DES POSTES D'ADJOINTS :

- DELIBERATION N°13/20 :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de 3 postes d'adjoints.

3- DELIBERATION ELECTION DES ADJOINTS :

- DELIBERATION N°14/20

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-1,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à trois,

Madame le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Election du Premier adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. RASERO Philippe : 15 voix, quinze voix

M. RASERO Philippe ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier adjoint au maire.

- Election du Second adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. GELLOT François : 15 voix, quinze voix

M. GELLOT François ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Deuxième adjoint au maire.

- Election du troisième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme FERREIRA Jacqueline : 15 voix

Mme FERREIRA Jacqueline ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Troisième adjoint au maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

4- DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES :

- DELIBERATION N°15/20 :

Conformément aux statuts de la Communauté de communes de la Champagne Picarde et à l'arrêté préfectoral du 27 juin 2013, un conseiller titulaire et un suppléant sont nommés dans l'ordre du tableau municipal, Madame le Maire fait part de son intention de démissionner et laisse la place de conseiller titulaire à son premier adjoint, Monsieur RASERO Philippe, le suppléant dans l'ordre du tableau est Monsieur GELLOT François.

Madame le Maire donne lecture de la charte de l'élu local

5- DELIBERATION INDEMNITES DE FONCTION :

- DELIBERATION N°16/20 :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire :

Au taux de 26% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire :

- Premier adjoint : Au taux de 8% de l'indice terminal de la fonction publique.
- Deuxième adjoint : au taux de 4 % de l'indice terminal de la fonction publique
- Troisième adjoint : au taux de 4 % de l'indice terminal de la fonction publique

6- QUESTIONS DIVERSES :

- Madame le Maire transmet à chaque conseiller les documents suivants :

- Les délégués et la liste des commissions qui devront être délibérés lors du prochain conseil municipal. Concernant les commissions, Madame le Maire informe l'assemblée que des propositions peuvent être apportées.
 - Une copie des budgets de la commune
 - L'état de la dette
 - La liste possible des délégations du Conseil Municipal au Maire qui seront délibérer lors du prochain conseil municipal
 - La copie du précédent règlement du conseil municipal, afin d'établir un nouveau règlement qui sera délibéré lors d'un prochain conseil municipal.
- Monsieur DEMELIN Nicolas propose la mise en place d'un marché sur la commune = Madame le Maire ainsi que les Conseillers approuvent l'idée, et proposent d'en reparler lors d'un prochain Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close 21h10.

Le Maire

Secrétaire de séance

Angélique DEWULF

Laure DUPUIS

Les membres du conseil du 25 mai 2020

BRIALI Céline		DELIGNY Laurent	
DEMELIN Nicolas		FERREIRA Jacqueline	
GELLOT François		GÉRARD Marie Francis	
LEGEAY Séverine		PETIT Laurent	
POTYRALA Virginie		RASERO Philippe	
ROLLOT Sébastien		TOUPIN Sandra	
VALENTE PIRES Marie			